



Appel jugement de délai d'expulsion

Par **mel875**, le **17/09/2008** à **17:05**

bonjour ,rnns'il l'on fait demande à la cour d'appel pour demande d'annulation ou réforme de la decission déferée par le JUGE D'EXECUTION .rneut on demander un renvoi .rnevons nous demander que ce soit un avocat qui nous défende.rnrnmerci pour votre réponse.rnsalutations

Par **superve**, le **17/09/2008** à **19:03**

bonjourrnnpourriez vous nous donner un petit peu plus d'informations ?rnLe jugement a été rendu à quelle date ?rnquand a-t-il été signifié ?rnEtes vous propriétaire ou locataire dans cette affaire ?rnS'agit-il du jugement d'expulsion ?rnDe quel type de renvoi parlez vous ?rnDevant la cour d'appel, les cas où la représentation par avocat n'est pas obligatoire sont très rares.rnrnMerci d'avance.

Par **mel875**, le **18/09/2008** à **17:40**

bonsoir,rnmerci de votre réponsernje suis propriétaire en fait il s'agit d'un viager rnla credientier demande l'expulsion je suis passé devant le juge d'exécution qui m'a donné un delai de 6 mois pour quitter le les lieux rnla crédientier fait appel à ce jugment devant la cour d'APPELrnen fait cela fait 25 ans que j'ai acheté en viager je suis dans les lieux depuis prés de 30 ans locataire puis propriétaire, j'ai acheté en viager les biens à son époux .qui est décédé mais les rentes etant réversibles j'ai continué à payer madame. elle fait valoir deant les tribunaux puis devant la cour d'appel que les justificatifs de paeiement dont je porte pour

preuves ne peuvent être pris en compte (relevé de banque copie de chèque copies de remises sur son compte bancaire et copie de chèques fournis par la banque le tribunal a suivi sa mauvaise foi car elle n'a remis aucune pièce (ses relevés de banque qui prouveraient qu'elle a bien encaissé les rentes) pour prouver ses dires. non seulement je perds mes biens dont j'ai agrandi construit des commerces amélioré mise aux normes mais en plus elle veut m'expulser et conteste la décision du juge; je voulais savoir s'il y avait un moyen de me faire entendre car non seulement je continue à payer mes rentes je me retrouve à la rue alors que j'ai payé pendant le procès; les biens n'ont appartenu qu'à son époux et elle veut récupérer pour certainement sa famille à elle. je n'arrive pas à faire valoir qu'elle a encaissé ses rentes et qu'elle est de mauvaise foi; je perds un gros capital que j'ai créé les biens du départ n'étaient que des ruines qui ne valaient pas grand-chose. vers qui dois-je me retourner pour que l'on m'entende et que l'on constate bien que j'ai payé. merci de votre réponse. sincères salutations.

Par **citoyenalpha**, le **18/09/2008 à 17:52**

Bonjour. votre histoire est peu claire. En effet si vous avez payé les rentes vous devez en apporter les preuves. Copie des chèques copie des virements sont des preuves recevables par un tribunal. Je ne vois pas comment un tribunal pourrait annuler un contrat de viager (surtout au vu des sommes engagées) sans apport de preuve convaincante de l'accusation. Il vous appartient de faire appel du jugement si vous avez suffisamment d'éléments voir de vous pourvoir en cassation si le jugement est en droit contestable. Je vous conseille **vivement** de vous faire assister d'un **avocat professionnel** en la matière et non un avocat généraliste. Restant à votre disposition.

Par **mel875**, le **22/09/2008 à 19:21**

merci de votre réponse. Il y eut le jugement en appel qui n'a pas voulu tenir compte des preuves apportées relevés de compte copies de chèques et copies de chèques aussi de la banque ils ont bien rejeté mes preuves et annulé la vente du viager sans regarder les 25 années que j'ai payé sans regarder les investissements apportés depuis près de 25 ans et les agrandissements et valeur du bien actuel. difficile de trouver un avocat professionnel donner moi un volontaire. je suis en cassation et n'est pas reçu encore de résultat; la crédière veut m'expulser elle a trop à y gagner. 4 commerces deux logements plus 4 bureaux, un atelier et une maison soit 11 loyer de près de 10000 euros si elle met en location ou près de 300000 € si elle vend aujourd'hui loin de son petit hangar et maisonnette que son époux seul nous a mis en viager seul la rente est réversible; ou sa mauvaise foi de contester mes preuves et mes paiements. J.E.X. nous a accordé 6 mois renouvelable pour l'expulsion elle fait aussi appel. QUEL SERAIT L'AVOCAT POUR ME SORTIR DE CE VOL. JE PENSE QUE LES BIENS DOIVENT INTERESSER. MERCI DE VOTRE REPONSE MAIS MON AFFAIRE EST UNIQUE ET VRAIEMENT INCROYABLE.